



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2020

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le Conseil Municipal décide de s'opposer au transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme et de documents d'urbanisme à Vitré Communauté. La commune de Saint Germain du Pinel entend conserver la compétence en matière de documents d'urbanisme afin de définir à son échelle les évolutions de son territoire et maîtriser son urbanisation

TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur GESLIN, Maire, propose au Conseil Municipal de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 1,50 %. Avis favorable du Conseil Municipal

LIGNE DE TRESORERIE

La Conseil Municipal décide de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 80 000 € auprès d'ARKEA BANQUE.

Le Conseil Municipal décide de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 73 000 € auprès de la BANQUE POSTALE.

CONVENTION AVEC LE CDG 35

Les Centres de Gestion assurent des missions obligatoires et facultatives. Monsieur GESLIN, Maire, propose au Conseil Municipal de signer une convention avec le CDG35 pour un certain nombre de missions facultatives proposées par le CDG 35 permettant une mutualisation des compétences et de moyens (mission service temporaire...). La signature de cette convention ouvre l'accès à l'ensemble des missions facultatives

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la signature de la convention avec le CDG 35.

LOGEMENT T2 RUE DE LA GARE

Monsieur AVERTY, Rapporteur, rappelle que le Conseil Municipal avait retenu Monsieur Jérémy TRUCAS, Architecte pour la réhabilitation de l'ancienne bibliothèque et d'un grenier attenant et présente les plans du futur logement T2 ainsi que les financements

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur GESLIN, Maire, informe le Conseil Municipal que Maître Corentine ODY-AUDRAIN, notaire à LA GUERCHE DE BRETAGNE, a été chargée de constituer le dossier concernant la Déclaration d'Intention d'Aliéner pour le bien situé au 16 rue de la Jaunaie, section AC 236 pour une superficie de 0 ha 05a 20 ca.

TARIFS LOCATIONS DE SALLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le tarif des locations de salle 2022 (cf tarifs joints).

DECISIONS MODIFICATIVES

Avis favorable du Conseil Municipal.

DEVIS SDE 35

Monsieur BARBRON, Rapporteur, présente le devis du SDE 35 pour l'extension de l'éclairage à un abri de bus au lieu-dit la Gare suite à la demande de plusieurs familles. Le montant du devis HT s'élève à 3 028,20 €, le montant de la participation à la charge de la collectivité s'élève à 1 611,25 €, l'autre part étant à la charge du SDE 35.

CENTRE DE LOISIRS

Suite à la demande du Centre de Loisirs, le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 400 € afin d'aider celui-ci.

RIPAME

Plusieurs communes supplémentaires ont décidé d'adhérer au RIPAME. La Commune de Saint Germain du Pinel accepte de renouveler son adhésion au RIPAME.